

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 11 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025
Publication : 02/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance de l'année

Séance du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Eric JALTON.

Etaient présents : 26 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Président : M. Eric JALTON (retour en salle)

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR

Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Georges BREDENT

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS (pouvoir à Mme Johane DAHOMAI)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autre conseiller communautaire : M. Joseph LEE

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAI- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 26 (dont 7 en visioconférence*)

Votants : 33 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2025.06.04/683

Tableau actualisé AP/CP :

. Budget annexe
Environnement et cadre de vie

Rapporteuse

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Vice-présidente de la commission
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUIL. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

03 JUIL. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2025.04.03/654 du conseil communautaire du 11 avril 2025 portant sur le vote des budgets primitifs de l'exercice 2025 du budget environnement ;

Considérant le rapport du président ;

1. PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57, en vigueur pour le budget annexe "environnement et cadre de vie", il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2025.

Conformément à la logique de pilotage stratégique des finances locales, cette instruction permet la gestion des investissements selon le mécanisme des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Ce dispositif pluriannuel permet à la collectivité :

- d'engager des opérations d'investissement globalement, à travers le vote d'une AP couvrant l'ensemble des coûts prévisionnels sur plusieurs exercices ;
- de maîtriser annuellement les décaissements effectifs, par le biais de CP votés en fonction de l'état d'avancement réel des projets.

La gestion en AP/CP représente ainsi un outil structurant de programmation budgétaire, favorisant la lisibilité, la soutenabilité et le suivi rigoureux des engagements. Elle permet d'anticiper la planification des grands projets, de lisser leur impact sur la trésorerie et d'assurer une meilleure gestion pluriannuelle des ressources.

Le vote du budget supplémentaire 2025 s'appuie notamment sur le solde d'investissement reporté de l'exercice clos 2024, soit 1 498 149,39 €, tel qu'il ressort du compte administratif.

2. PROPOSITION DE REAJUSTEMENT DES AP/CP

Dans le cadre de ce budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées sur les opérations d'investissement, conformément aux données consolidées des services techniques et financiers.

2.1 Autorisations de programme (AP) révisées :

- a. AP n° D-ENV-001 Déchèterie des Abymes : révision à la hausse à hauteur de 69 603,00€ pour un montant total révisé de l'AP à 1 069 603€ permettant ainsi la prise en compte des surcoûts technique à l'opération
- b. AP n° D-ENV-002 Déchèterie de Baie-Mahault : révision à la hausse à hauteur de 179 000,00€ pour un montant total révisé de l'AP à 2 900 000€ permettant ainsi la prise en compte des surcoûts technique et administratif à l'opération

OPERATIONS DEPENSES	n°AP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	Révision Montant de l'AP 2025	Montant révisé de l'Autorisation de Programme 2025 (BS)
Rénovation / construction des déchèteries territoire Abymes	D-ENV-001	1 000 000,00 €	69 603,00 €	1 069 603,00 €
Rénovation / construction des déchèteries territoire Baie-Mahault	D-ENV-002	2 721 000,00 €	179 000,00 €	2 900 000,00 €
Renforcement de la collecte sélective	D-ENV-003	1 880 654,06 €		1 880 654,06 €
Gratification de geste de tri	D-ENV-006	436 685,38 €		436 685,38 €
Frais d'étude, recherche, insertion et autres immobilisations incorporelles	D-ENV-004	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
Matériel, mobilier, informatique et autres immobilisations corporelles	D-ENV-005	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €
				0,00 €
		13 038 339,44 €	248 603,00 €	13 286 942,44 €

2.2. Crédits de paiement (CP) – Budget supplémentaire 2025 :

- a. Les détails complets des ajustements apportés aux Crédits de Paiement (CP) sont mis en évidence en **jaune** dans le tableau ci-après.
- b. Ces modifications portent le montant total des **CP ouverts au titre de l'exercice 2025 à 4 622 286,39 €**.

OPERATIONS DEPENSES	n°AP	CP Consommés	BP-CP 2025	BS-CP 2025	Total BP + BS - CP 2025	Phasages ultérieurs
Rénovation / construction des déchèteries territoire Abymes	D-ENV-001	781,20 €	300 000,00 €	768 821,80 €	1 068 821,80 €	0,00 €
Rénovation / construction des déchèteries territoire Baie-Mahault	D-ENV-002	1 212 039,34 €	1 508 960,66 €	179 000,00 €	1 687 960,66 €	0,00 €
Renforcement de la collecte sélective	D-ENV-003	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 870 654,06 €
Gratification de geste de tri	D-ENV-006		436 658,38 €		436 658,38 €	26,99 €
Frais d'étude, recherche, insertion et autres immobilisations incorporelles	D-ENV-004	537,08 €	400 027,00 €	250 000,00 €	650 027,00 €	2 349 435,92 €
Matériel, mobilier, informatique et autres immobilisations corporelles	D-ENV-005	964 873,29 €	478 490,96 €	290 327,59 €	768 818,55 €	2 266 308,16 €
		2 178 230,91 €	3 124 137,00 €	1 498 149,39 €	4 622 286,39 €	6 486 425,14 €

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De procéder à l'intégration du solde d'investissement reporté de l'exercice clos 2024, arrêté à **1 498 149,39€**, tel qu'il ressort du compte administratif.

ARTICLE 2 – D'approuver l'ouverture de crédits à la section d'investissement pour un montant révisé de **4 622 286,39€** au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 3- De procéder au vote de la mise à jour des AP/CP des opérations du budget environnement suivants :

Réception par le préfet : 02/07/2025
Publication : 02/07/2025

Budget environnement :

OPERATIONS DEPENSES	n° AP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	Revision Montant de l'AP 2025	Montant révisé de l'Autorisation de Programme 2025 (BS)	CP Consommés	BP-CP 2025	BS-CP 2025	Total BP + BS-CP 2025	Phasages ultérieurs
Rénovation / construction des déchèteries territoire Abymes	D-ENV-001	1 000 000,00 €	69 603,00 €	1 069 603,00 €	781,20 €	300 000,00 €	768 821,80 €	1 068 821,80 €	0,00 €
Rénovation / construction des déchèteries territoire Baie-Mahault	D-ENV-002	2 721 000,00 €	179 000,00 €	2 900 000,00 €	1 212 039,34 €	1 508 960,66 €	1 79 000,00 €	1 687 960,66 €	0,00 €
Renforcement de la collecte sélective	D-ENV-003	1 880 654,06 €		1 880 654,06 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 870 654,06 €
Gratification de geste de tri	D-ENV-005	436 685,38 €		436 685,38 €		436 658,38 €		436 658,38 €	26,99 €
Frais d'étude, recherche, Insertion et autres immobilisations incorporelles	D-ENV-004	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	537,08 €	400 027,00 €	250 000,00 €	650 027,00 €	2 349 435,92 €
Matériel, mobilier, Informatique et autres immobilisations corporelles	D-ENV-005	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	964 873,29 €	478 490,96 €	290 327,59 €	768 818,55 €	2 266 308,16 €
				0,00 €					
		13 038 339,44 €	248 603,00 €	13 286 942,44 €	2 178 230,91 €	3 124 137,00 €	1 498 149,39 €	4 622 286,39 €	6 486 425,14 €

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUIL. 2025

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire



Eric JALTON




Jean-Luc CELIGNY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 02 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 JUIL. 2025